

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SAUVE MAJEURE EN DATE DU 12 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de la SAUVE MAJEURE s'est réuni dans la salle de la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Alain TERRAZA, Maire.

Date de convocation : 8/04/2013

Date d'affichage : 8/04/2013

Etaient présents : Alain TERRAZA, Dany CREPEAUX, Annie BRAGATTO, Francis LAFON, Nicole MARTIN, Alain BOIZARD, Eric BIROT, Aurore CARARON, Alain CHAMPARNAUD, François ZAROS, Jérôme ZAROS.

Etaient absents : Alain CHEVALIER, Cécile ESCUDIE.

Etaient absents. Ont donné procuration :

Jacques BORDE à Dany CREPEAUX

M. Eric BIROT est élu secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a adopté sans observation le procès Verbal de la séance du 6 mars 2013.

M. le Maire souhaite que soit rajouté à l'ordre du jour :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

N° D.2013.04.13 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maîtres LAVERGNE ET BEYLOT, Notaires à CREON, 13 place de la Prévôté, ont fait parvenir en mairie une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente de l'immeuble appartenant à M. et Mme Errazu Rafaël DONAMARIA SALIENS sis, lieu dit les Greleyres (cadastré AN n°336 (ex AN 252) d'une surface de 827 m²) M. le Maire donne toutes les informations relatives à la cession.

-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

DECIDE de ne pas préempter cet immeuble.

N° D.2013.04.14 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012- Budget communal

Conformément à l'article 2121-14 du CGCT, le Conseil municipal a élu son Président pour le vote du Compte Administratif 2012, il s'agit de Mme CREPEAUX.

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2012 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	210 876.93 €
Section d'investissement :	déficit	100 765.92 €
Solde des restes à réaliser :	excédent	44 458.56 €

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.
Mme Crépeaux propose de passer au vote du Compte administratif.
Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° D.2013.04.15–*COMPTE ADMINISTRATIF 2012- Budget annexe Locaux Commerciaux*

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2012 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	14 661.24 €
Section d'investissement :	déficit	6 221.61 €

Pas de restes à réaliser.

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.
Mme Crépeaux propose de passer au vote du Compte administratif des locaux commerciaux.
Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° D.2013.04.16– *COMPTE ADMINISTRATIF 2012- Régie du Transport scolaire*

M. le Maire donne le compte rendu du Compte Administratif 2012 dégageant les résultats de l'exercice suivants :

Section de fonctionnement :	excédent	224.22 €
Section d'investissement :	excédent	0 €

M. le Maire sort de la salle afin de laisser délibérer les conseillers municipaux.
Mme Crépeaux propose de passer au vote du Compte administratif de la régie du transport scolaire.
Après analyse et débat, il est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

N° D.2013.04.17– *COMPTES DE GESTION 2012- Commune, Locaux Commerciaux, Régie de transport.*

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2012,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (locaux commerciaux, régie du transport scolaire),
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° D.2013.04.18 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	210 876.93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	730 074.69 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	940 951.62 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	déficit	100 765.92 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit	75 526.49 €
Résultat comptable cumulé (à reporté au D001)	déficit	176 292.41 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	111 817.44 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	156 276 €
Solde des restes à réaliser	+ 44 458.56 €

Besoin réel de financement	131 833.85 €
----------------------------	--------------

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

Dégagé à la section d'investissement 131 833.85 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement 809 117.77 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Excédent reporté : F (R002) 809 117.77 €

Section d'investissement

Solde d'exécution N-1 : I (D001) 176 292.41 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 131 833.85 €

N° D.2013.04.19 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 – BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice : excédent 14 661.24 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) excédent 54 508.13 €

Résultat de clôture à affecter excédent 69 169.37 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit 6 221.61 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) déficit 4 986.20 €

Résultat comptable cumulé (à reporté au D001) déficit 11 207.81 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées 0 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 0 €

Solde des restes à réaliser 0 €

Besoin réel de financement 11 207.81 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement

Dégagé à la section d'investissement 11 207.81 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement 57 961.56 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement	
Excédent reporté : F (R002)	57 961.56 €
Section d'investissement	
Solde d'exécution N-1 : I (D001)	11 207.81 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068)	11 207.81 €

N° D.2013.04.20 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012 – REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat de la section fonctionnement comme suit :

▪ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	224.22 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	2 780.83 €
Résultat de clôture à affecter	excédent	3 005.05 €

▪ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent	0 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	16 593.87 €
Résultat comptable cumulé (à reporté au D001)	excédent	16 593.87 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	0 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	0 €
Solde des restes à réaliser	0 €
Besoin réel de financement	0 €

▪ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire	
En couverture du besoin réel de financement dégagé	
A la section d'investissement	0 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement: F (R 002)	3 005.05 €

▪ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement	
Excédent reporté : F (R 002)	3 005.05 €
Section d'investissement	
Excédent reporté : I (R 001)	16 593.87 €

N° D.2013.04.21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le budget du transport scolaire présenté au Conseil municipal s'élève à **18 997.64 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'exploitation et à **16 593.87 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le Budget primitif 2013 du Transport Scolaire.

N° D.2013.04.22 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – LOCAUX COMMERCIAUX

M. Le Maire rappelle que ce budget est présenté hors taxes.

Le Budget annexe des Locaux commerciaux présenté au Conseil municipal s'élève à **75 913.56 €** en dépenses comme en recettes pour la section de fonctionnement et à **80 300.08 €** en dépenses comme en recettes pour la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le Budget primitif 2013 des Locaux commerciaux.

N° D.2013.04.23 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2013 et notamment la vue d'ensemble des sections. Il rappelle que le budget présenté a déjà été analysé en commission des finances réunie le 2 avril 2013 et en toutes commissions le 11 avril 2013.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Charges à caractère général	329 230 €
Charges de personnel	506 700 €
Atténuations de produits	60 000 €
Autres charges de gestion courante	135 302.41 €
Charges financières	7 723.33 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Virement à la section Investissement	771 310.86 €
Op. d'ordre entre section	4 492.46 €
TOTAL DEPENSES	1 817 759.06 €

Recettes	
Produits des services	60 705.60 €
Impôts et taxes	499 250 €
Dotations et participations	415 970.90 €
Autres produits de gestion courante	12 600 €
Atténuations de charges	12 600 €

Produits financiers	5914.79 €
Produits exceptionnels	1 600 €
Excédent de fonctionnement reporté	809 117.77 €
TOTAL RECETTES	1 817 759.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	
Immobilisations en cours	1 152 798.65 €
Remboursement d'emprunts	27 171.66 €
Déficit d'investissement reporté	176 292.41€
TOTAL DEPENSES	1 356 262.72 €

Recettes	
Affectation	131 833.85 €
Subventions d'investissement	213 968.13 €
Dotations, Fonds divers, réserves	75 783 €
Autres immos financières	11 874.42 €
Produits des cessions	147 000 €
Opérations d'ordre entre sections	4 492.46 €
Virement de la section de fonctionnement	771 310.86 €
TOTAL RECETTES	1 356 262.72 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le Budget primitif 2013.

N° D.2013.04.24 – TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2013

M. le Maire expose qu'aux termes de la Loi n°78.788 du 28 juillet 1978, il convient de désigner par tirage au sort deux électeurs(trices) qui seront inscrits(es) sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Les personnes seront inscrites sur la liste de l'année 2013.

Le tirage au sort a désigné :

- GALIN Patrick, né le 10/05/1956, domicilié 85 route de Blésignac, 33670 La Sauve Majeure.
- LAFON Raymond, né le 21/07/1948, domicilié 35 route de Salin, 33670 La Sauve Majeure.

N° D.2013.04.25 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2013

Après avoir entendu le compte-rendu du rapport établi par Mme Nicole MARTIN suite à l'examen des dossiers de demandes de subvention reçus en mairie, et, après un rappel de la réglementation applicable en matière de subvention aux associations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de voter les subventions suivantes, étant entendu que les conseillers municipaux membres dirigeants de ces associations s'abstiennent et sortent de la salle de délibérations :

-

ACCA	500 €
ADELFA	200 €
AMICALE DES MAIRES CANTON DE CREON	39 €
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	100 €
ARESP	750 €
Association des Maires de France	232.17 €
Association des Maires de Gironde	40 €
COMITE DES FETES Mme Annie BRAGATTO sort de la salle et ne prend pas part à la délibération	4 000 €
FNACA	200 €
JUDO CLUB CREON	330 €
LES JEUNES D'ANTAN	600 €
NUIT DE LA SAUVE M. Alain BOIZARD sort de la salle et ne prend pas part à la délibération	4000 €
RANDOSAUV	600 €
SAUVBODYFORM	300 €
TENNIS CLUB SAUVOIS	1 200 €
USEP	600 €

- **DECIDE** d'imputer ces dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif 2013.

N° D.2013.04.26 – ° – SUBVENTION 2013 -ASSOCIATION R.E.V.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'association Réalisation Environnement Valorisation a déposé une demande de subvention pour l'année 2013.

Il rappelle que l'association assure des missions d'insertion de personnes en difficultés d'insertion sociales et professionnelles en leur faisant effectuer des missions dans les domaines du Broyage et des Espaces verts.

Il propose de lui allouer une subvention de 275 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**

-d'allouer à l'association REV une subvention de 275 €

- Que cette somme sera imputée sur le compte 6281 du budget communal.

N° D.2013.04.27 – SUBVENTION 2013 – ASSOCIATION LE REFUGE DES CLOCHARDS POILUS

M le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de la Sauve Majeure a décidé par délibération n° D2012-12-71 de recourir aux services de la SACPA et de la SPA concernant les animaux errants et non plus au Refuge des Clochards poilus, structure avec laquelle la commune conventionnait depuis plusieurs années pour y placer les chiens errants. Cependant compte tenu de l'intérêt local que présente cette structure, il propose que la commune lui attribue une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'attribuer au Refuge des Clochards Poilus une subvention de 200€,

DECIDE que le montant de la participation sera imputé au compte 6574.

N° D.2013.04.28 – RESTAURATION GENERALE EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE – 3^{ème}

TRANCHE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de la deuxième tranche vont débiter ces prochains jours et que la DRAC a d'ores et déjà envoyé un dossier de demande de subvention à retourner dans les plus brefs délais concernant la 3^{ème} tranche de travaux. Il indique aux conseillers qu'il est nécessaire de se positionner sur la poursuite de l'opération.

Il rappelle que le montant prévisionnel de l'opération pour la 3^{ème} tranche s'élève à 90 000 € HT, coût de la maîtrise d'œuvre et provisions pour hausse de prix compris et propose de déposer, comme lors de la 2^{ème} tranche de travaux, des dossiers de demande de subventions auprès de la D.R.A.C. à hauteur de 40%, du Conseil Général de la Gironde à hauteur de 15% ainsi qu'auprès du Conseil Régional d'Aquitaine, à hauteur de 15%.

Il propose ainsi le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	90 000 €
TVA	17 640 €
TOTAL DEPENSES TTC	107 640 €
DRAC (40 %)	36 000 €
CONSEIL GENERAL (15%)	13 770 €
CONSEIL REGIONAL (15%)	13 500 €
COMMUNE (20%)	44 170 €
TOTAL RECETTES	107 640 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le projet d'investissement relatif à la 3^{ème} tranche de travaux de l'opération,
- **DECIDE** de lancer la 3^{ème} tranche des travaux de l'opération,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,
- **DECIDE** que la commune participera par autofinancement à hauteur de 44 170 €,
- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 36 000 € auprès de la DRAC,

- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 13 770 € auprès du Conseil Général de la Gironde,
- **DECIDE** de demander une subvention d'un montant de 13 700 € auprès du Conseil Régional d'Aquitaine de la Gironde,
- **CHARGE** M. le Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention auprès de la D.R.A.C., du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine.

N° D.2013.04.29—RECONSULTATION DU PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GESTAS

M. le Maire indique aux membres du Conseil que le site du Réseau hydrographique du Gestas a été désigné pour intégrer le réseau européen de sites Natura 2000 constitué en application de la directive « Habitat ». Dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs, le périmètre du site initialement défini à l'échelle du 1/100 000ème a été redessiné pour tenir compte de l'échelle plus fine adaptée dans le document d'objectifs et de la volonté de le faire coïncider avec des limites physiques afin d'en faciliter la prise en compte par les acteurs locaux. En outre, les inventaires et les diagnostics écologiques menés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ont notamment permis d'intégrer des secteurs présentant de forts enjeux patrimoniaux.

Les services de l'Etat ont indiqué à la commune que toute modification de périmètre doit être soumise à la consultation des organes délibérants des collectivités publiques concernées.

M. le Maire soumet en conséquence au Conseil le nouveau projet de périmètre du site « Réseau hydrographique du Gestas » tel qu'il résulte des travaux du comité de pilotage et du document d'objectifs validé.

Après avoir pris connaissance de la carte précisant le nouveau périmètre du site, de la fiche d'information et du formulaire standard des données, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE SE PRONONCER en faveur du nouveau périmètre du site « Réseau hydrographique du Gestas ».

Monsieur le Maire lève la séance à 21H30.